UTM **2975**

RENDEMENT BOISS/AC **56,70**

\$/ACRE **751,28**

COOPÉRATEUR Brad Brummell

LIEU Cherry Valley, ON

DOSSIER 143644

TYPE DE PARCELLE Strip

DIRECTEUR RÉGIONAL

nell TYPE DE SOL

DRAINAGE Unknown

IRRIGATION No

LARGEUR DU RANG 15,00

DÉTAILLANT COUNTY FARM CENTRE

Sandy Loam

POPULATION 175 000

RÉCOLTE PRÉCÉDENTE Wheat

DATE DE SEMIS 05/16/2024

DATE DE LA RÉCOLTE 09/30/2024

MARQUE	VARIÉTÉ	VÉRIFIER	POPULATION À LA RÉCOLTE	TRAITEMENT	HUMIDITÉ	RENDEMENT AJUSTÉ	\$/ACRE	POINTAGE DU SOYA (VERSE)	RANG
DEKALB	DKB11-84	FALSE			14,9	55,00	728,75		7
DEKALB	DKB14-65	FALSE			14,3	56,10	743,33		3
DEKALB	DKB19-80	FALSE			15,4	55,80	739,35		4
PRIDE	PS1338XRN	FALSE			14,5	56,70	751,28		2
PRIDE	PS1923XFN	FALSE			15,0	55,10	730,08		6
NK BRAND	S12-M5X	FALSE			15,2	59,40	787,05		1
NK BRAND	NK14-C7XF	FALSE			15,0	55,60	736,70		5
		MOY	ENNES DE LA PAI	RCELLE	14,9	56,2	745,2		



- * Les montants par acre sont calculés sur la base d'un prix de 13,25 \$ le boisseau.
 - L'expérience de pointe de Semences Pride est soumise à l'obtention d'une licence.



Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soyas Roundup ReadyM2 Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soyas Roundup Ready\2 Xtend\8 ou sur les produits avec la technologie XtendFlex\8. La technologie Roundup Ready®⊠2 contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soyas Roundup Ready\(\textit{M2}\)\(\texti Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready\(Xtend\), Roundup Ready\(Yield\), Roundup Ready\(Xtend\), SmartStax\(Xtend\), Touble PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.